

REVUE DE PRESSE



17 OCTOBRE 2017

> 06 NOVEMBRE 2017



Jeudi 19 octobre 2017 / Richardménil

Coup de cœur café : le polar noir français.



Echanges passionnés et enrichissants.

Une quinzaine de personnes se sont retrouvées dans les locaux de la médiathèque pour le traditionnel « Coup de cœur café ». Et tout ce beau monde a disserté, échangé sur le thème du jour : le polar noir français. Après présentation des grands axes de réflexion sur le sujet par l'animatrice D.Koalan, quelques participants ont présenté un livre « coup de cœur » et suscité des échanges enflammés. Prochain thème : autour d'une bonne table. Infos au 03.83.25.34.52

Jeudi 19 octobre 2017 / Pierreville

Des jeux, des jeux et encore des jeux !



Des jeux, des jeux et encore des jeux !

C'est par une magnifique journée que petits et grands sont venus profiter des quinze jeux surdimensionnés comme Blokus, Puissance 4 mais également des jeux de réflexion ou d'adresse proposés par les animateurs de la Filoche. Il y avait également une trentaine de jeux de société pour tous les âges. Chacun a pu essayer librement. Une belle journée en famille.

Vendredi 20 octobre 2017 / Bainville-sur-Madon

Rencontre d'automne



Le Relais d'assistants maternels a fait le plein jeudi matin. Sophie Humbert animatrice au Fil d'Ariane a choisi un thème de saison pour le programme découverte de la matinée : l'automne en histoires et comptines ainsi que la réalisation d'une fresque murale avec la mise en couleur des feuilles d'arbre par les plus grands qui décorera les locaux du relais. Contact : 03.83.53.25.06.

Un autre aménagement pour la ZAC



Filipe Pinho, concernant la ZAC Parc d'industries Moselle et rive gauche : « On remet tout à plat »

C'est à Frolois que le conseil communautaire de Moselle et Madon s'est réuni. Avant de débiter, le président Filipe Pinho est revenu sur plusieurs grands projets en cours de réalisation et plus particulièrement sur celui concernant la création d'une cité scolaire dite inclusive sur le site de l'INRS. Plusieurs axes sont actuellement à l'étude et parmi ceux-ci, l'aménagement en voiries du site, la création d'une

cuisine centrale au potentiel de 2.000 à 3.000 repas par jour, comprenant également la livraison pour les personnes âgées, et le transfert du collège Jacques-Callot de Neuves-Maisons et du lycée la Tournelle de Pont-Saint-Vincent dans la future cité scolaire.

Faisant référence à la récente signature d'une convention avec la gendarmerie, après avoir informé les élus qu'une réflexion était menée pour la création d'une police intercommunale, le conseil a débuté. La principale délibération concernait la modification de la ZAC « parc d'industries Moselle et rive gauche ».

Le projet précisait qu'après sa création, la ZAC serait dédiée aux entreprises industrielles de grande taille et serait régie par la communauté de communes. Le constat a été fait qu'a contrario, c'est la demande d'implantation d'activités artisanales ou de PME qui est la plus forte sur le territoire.

Sur ces bases, il a été décidé de diviser les parcelles et de procéder à un nouvel aménagement de voiries, d'équipements publics. La réalisation se fera sous la forme d'une concession d'aménagement à un tiers.

L'ambitieux projet d'urbanisme



Lundi 23 octobre, les habitants des quartiers sud-ouest de la commune avaient été conviés à une réunion d'information à la Maison de la Vie Associative. Une quarantaine de personnes étaient présentes. Il revenait à Filipe Pinho en qualité de président de la communauté de communes d'expliquer l'ambitieux projet d'urbanisme qui va impacter une partie du territoire et celui de Chaligny. Jean-Paul Vinchelín, maire de Neuves-Maisons intervenait à l'occasion. Le secteur concerné va de la rue du Capitaine Caillon à l'ancien INRS et au Rondeau, en passant par la zone Pasteur-Cap Filéo, pour remonter au Haut-des-Vaches. Certains travaux sont menés par la CCMM, d'autres par la commune de Neuves-Maisons.

La cité scolaire inclusive

Filipe Pinho a insisté sur la volonté de rencontrer les habitants pour les grands travaux, de « redonner du sens à l'action ». À l'ouest, il a expliqué le projet sur le site de l'INRS et le lieu-dit Le Rondeau. Projet impliquant le département, la région, l'État. Il s'agit de la Cité scolaire inclusive permettant de regrouper l'actuel collège Callot, le lycée La Tournelle, l'AEIM qui a des handicapés en charge pour l'Institut Médico-Éducatif, une cuisine centrale, et sur le Rondeau une zone de maraîchage sur une dizaine d'hectares. La cuisine centrale est destinée à confectionner de 2 à 3 000 repas par jour toute l'année, pour la cité scolaire, les autres écoles, les anciens, et même faire des repas individuels sur ordonnance. Elle travaillerait en circuit court dans sa légumerie avec les maraîchers du Rondeau. En ce qui concerne le lycée de Pont-Saint-Vincent dont l'avenir est menacé depuis longtemps, « il nous faut proposer un scénario alternatif ». Pour les deux collèges, cela impliquera une redistribution des affectations des élèves qui tiendra compte de la circulation routière à optimiser. De même, il « faudra définir les transports des biens et des personnes par des routes à réaliser en lien avec la cité scolaire ». Pour l'AEIM, il y a urgence pour la cuisine centrale, car l'association doit quitter son emplacement actuel d'ici 30 mois. Pour le collège, les délais de l'État sont longs, donc pas avant 2023-2024.

Des logements pour les seniors au Centre aquatique Dans le secteur de La Filoche, à Chaligny, existent actuellement 15 logements pour les seniors. Il en faut plus. Ce qui s'insère dans la suite du projet urbanistique. Le Cap Filéo est la zone économique historique de reconversion. Contrairement à d'autres lieux de

France, le tissu urbain fait qu'il y est inclus. Une route sera créée au niveau du château d'eau, qui sera détruit. Elle ne rejoindra pas la rue Salengro. Une trentaine de logements pour les seniors y sera construit avec un petit parc. Une barrière verte sera mise en place entre ce nouvel habitat et l'arrière des maisons de la rue Salengro.

En continuant vers l'est, on arrive au Centre aquatique. Le 9 novembre, la commission d'appels d'offre de la CCMM se réunira pour attribuer le lot principal. L'entreprise sélectionnée aura deux mois pour se préparer et les travaux commenceraient donc début février 2018. Pour ne pas trop déranger les riverains des rue Anatole France et Abbé Muths, les camions n'y passeront pas ; ils viendront par le rond-point de Chaligny.

La rue du Capitaine Caillon et la gendarmerie

Plus loin, on parvient à la rue du Capitaine Caillon et à son réaménagement. Jean-Paul Vinchelín a précisé que ce projet de sa ville est à lier pour certains aspects à la CCMM. Pour les ordures, il y aura des conteneurs enterrés. La première tranche des travaux apparaîtra dans le budget 2018.

Filipe Pinho a repris ensuite la parole pour aborder la reconstruction de la gendarmerie et la construction de 38 logements pour les militaires et leurs familles. Un coût de 8 à 9 millions d'euros. Deux voies seront à construire, l'une pour le bâtiment administratif, l'autre pour les logements.

Les Hauts-de-Moselle

Au nord-est de Neuves-Maisons et à l'ouest de Chaligny, c'est le projet d'urbanisation. Il est assez complexe, avec des problèmes fonciers. Pour être efficace, il y a concertation entre les deux communes, en particulier pour définir les axes de circulation. À l'emplacement de la pizzeria, un rond-point permettra de rejoindre le Haut-des-Vaches, rebaptisé les Hauts-de-Moselle. Ce rond-point sera fait en 2018. Les solutions pour minimiser les problèmes lors de sa réalisation sont à l'étude.

Finalement, « tout doit s'inclure dans la problématique du fond de vallée de la Moselle sur toutes les communes de la CCMM. » Parmi les projets envisagés, celui de la production hydroélectrique.

À la suite de ces explications, la réunion s'est poursuivie par des questions intéressées des habitants des quartiers concernés.

Daniel Bontemps



Des ados éco-responsables



Lili, très concentrée, épaulée par des bénévoles de Familles rurales.

Une dizaine de fillettes ont réalisé un sac avec du tissu de récupération. Elles étaient encadrées par des bénévoles de l'association Familles rurales.

Les vacances sont mises à profit par l'équipe d'animateurs en réseau de la CCMM pour délivrer un message visant à diminuer les déchets.

C'est dans cette démarche que les jeunes ont participé à des chantiers durant la première semaine : ramassage de déchets, collecte des journaux et papiers... Lili, 11 ans, déclare : « J'ai fait des travaux manuels, du jardinage, du nettoyage pour l'écologie, c'est bien ! »

Les après-midi et la seconde semaine étaient consacrés aux loisirs.

Mardi et jeudi, avec les bénévoles de l'association Familles rurales, une dizaine de filles venues de Xeulley, Chaligny, Bainville ont choisi l'atelier couture.

Pour rester dans le thème « zéro déchets » il s'agissait de confectionner un sac fourre-tout en tissu. Les ados se sont familiarisés avec la piqûre à la machine avant de coudre leur sac avec du tissu de récupération.

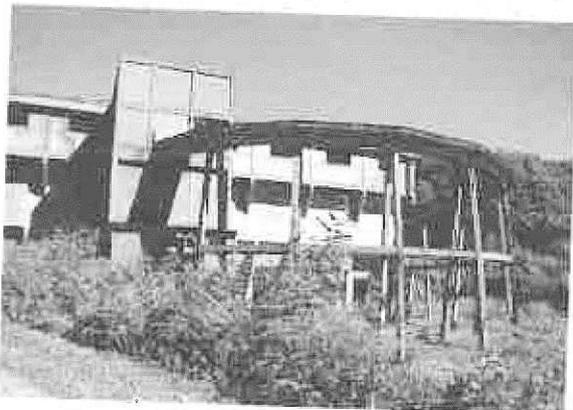
Chacune, en élève studieuse, a été ravie de repartir avec son ouvrage terminé et prêt à l'utilisation.



COMMUNES

CCMM

Un pas de plus pour la requalification du Val de Fer



La mine du Val de Fer avait fermé fin 1968. Après une longue période d'abandon, l'association Mémoire ouvrière, puis plus récemment l'Agence du Patrimoine et de la Culture des Industries, avec l'appui de la mairie, ont œuvré pour le site retrouve une valeur patrimoniale. Aujourd'hui, la volonté de la municipalité est d'aller plus loin. C'est pourquoi elle avait demandé à l'organisme alsacien Protourisme de réaliser une étude d'impact préalable à la requalification du Val de Fer. Cela permet d'appuyer le co-finan-

cement par l'État, de maximiser les facteurs de réussite du projet et de ses principaux acteurs, la commune, l'AMO et l'APCI.

Protourisme vient de présenter la restitution de son étude pour le dossier suivi à la mairie par Jérémie Houssaye. Le potentiel de visiteurs en Lorraine est de 16 millions et demi par an, à 80 % français, passant souvent une demi-journée sur un site. Sur le site particulier du Val de Fer, il faut pouvoir proposer quelque chose à tous les publics, faire que le visiteur soit plus témoin et acteur que simplement un spectateur, faire que ses sens soient sollicités, qu'il éprouve des émotions, permettre au visiteur de repartir avec un souvenir, lui offrir une possibilité de restauration, des sanitaires et des bancs, mettre le site en réseau, proposer des activités complémentaires. À maturité, le site du Val de Fer pourrait accueillir 25 000 visiteurs par an il lui faudra des guides disponibles en permanence 26 semaines par an. Au bout de quatre années de fonctionnement, le site pourrait dégager une marge bénéficiaire, même si elle devrait rester faible, à partir de 20 000 visiteurs. La vocation du Val de Fer est donc avant tout socio-culturelle et de loisirs il ne faut pas négliger les retombées économiques sur la commune, directes ou indirectes qui seraient loin d'être négligeables. Il ne sera donc pas une charge pour la collectivité, mais il faut que tout soit bien pensé et qu'une action commerciale efficiente soit menée.

Daniel Bontemps

Conseil : décisions des élus

Réunis en séance ordinaire lundi dernier, les élus, après avoir approuvé le PV de la réunion du 11 septembre, ont examiné et décidé sur plusieurs points de l'ordre du jour présentés par le maire Hervé Tillard.

Concernant la CCMM, informés qu'à compter du 1er janvier 2018, une nouvelle compétence « Gemapi » (prévention des inondations) et adhésion au Syndicat mixte EPTB Meurthe et Madon, après les informations et précisions apportées par le maire, les élus ne donnent pas d'avis favorable aux modifications des statuts ni à l'adhésion au Syndicat EPTB Meurthe et Madon.

Ensuite, informés par le maire que la plate-forme d'envoi dématérialisé au contrôle de l'égalité, mise à disposition par le département, prendra fin au 1er juin 2018, la commune devra adhérer à une société de groupements de collectivités dénommée SPL X-Demat. Le maire est autorisé à adhérer à cette société. Les élus ont terminé la séance en prenant connaissance du rapport d'activités 2016 de la CCMM.

Vendredi 20 octobre 2017 / Méréville

Conseil municipal : achat d'un radar neuf

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont pris plusieurs délibérations.

La loi Maptam, du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, est applicable dès à présent sur la commune exerçant la compétence Gemapi, Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dont le produit est affecté à un budget annexe spécial. Le but est d'assurer la sécurité des habitants au niveau des crues et de la gestion hydraulique. La « contribution » maximum serait de 2,80 € par habitant et par an sur une durée de 48 ans. Le PCS, Plan communal de sauvegarde, est à élaborer pour les risques majeurs afin d'en informer la population, avec l'aide de l'EPTB, Établissement public territorial de Bassin de Meurthe et Madon. Des simulations in situ devront être mises en action.

Suite aux dégradations répétées sur le radar pédagogique du haut, sur la route de Frolois, il a été décidé de le changer par un radar neuf. Une réparation avoisine les 1.500 €, et un neuf 1.600 € sans garantie du fabricant puisque le panneau solaire, en bon état, d'une autre marque, est conservé. Il a été envisagé de le supprimer définitivement. Mais l'utilité des 2 radars de la commune sont bien de sensibiliser les conducteurs sur leur vitesse ; pour 90 % des habitants, ils ont vocation à informer l'usager.

Subvention pour un voyage scolaire en avril pour les enfants du collègue Jacques-Callot. Il est décidé d'allouer 80 €, soit 10 € par enfants de la commune. Cette contribution symbolique financera le « petit déjeuner ».

Subvention fonds de soutien : la préfecture de Meurthe-et-Moselle financera à 80 % l'éclairage public afin de généraliser le changement de luminaires leds de la commune, coût 320.000 €.

Régie pêche : dissolution puisque la gestion est assurée par la Dombaloise.

Jeudi 26 octobre 2017 / Xeulilly

L'énergie au cœur du débat

Les communautés de communes et le Pays Terres de Lorraine sont engagés depuis 2014 dans une démarche pour un territoire à énergie positive (TEPos). L'heure était venue de faire le point et d'ouvrir de nouvelles perspectives. Jean-Luc Fontaine, du comité de pilotage TEPos et adjoint à Xeulilly et Thomas Bailly, ont accueilli la quarantaine de participants à une rencontre autour de 4 ateliers : comment impliquer les entreprises dans la transition énergétique ? Favoriser l'engagement des communes dans la transition énergétique ? Favoriser une mobilisation citoyenne autour de l'énergie par une approche pratique ? Favoriser l'investissement des acteurs, des habitants dans les énergies renouvelables ? Les témoignages, de la menuiserie MZ de Voinémont, la mairie de Férocourt, l'association "le Nectar" de Manonville et la CC des Crêtes Pré ardennaises ont apporté un éclairage utile pour l'avancée du projet. Le président de Terres de Lorraine, Dominique Potier, fit la synthèse, reprenant les souhaits entendus : « La rencontre permet de passer à l'étape suivante du projet. Réduire la quantité d'énergie nécessaire et donner la priorité aux énergies renouvelables afin d'atteindre l'autonomie énergétique en 2050 ».

Comment faire décoller le « Zublin »



Une boutique, une offre de restauration, des aires de jeu et un théâtre de verdure à l'extérieur pour attirer les visiteurs. (Photo d'archives Cédric JACQUOT)

Comment attirer 20 000 visiteurs par an au Val de Fer ? Les préconisations de Protourisme, un cabinet d'études spécialisé dans le tourisme et l'hôtellerie

Personne ne doute du potentiel de développement du Val de Fer mais alors qu'est ce qui empêche le « Zublin » de décoller ? C'est la mission qui a été confiée à Protourisme, un cabinet spécialiste des

études et du conseil dans les secteurs du tourisme, loisirs et de l'hôtellerie. Lors de la restitution de son étude d'impact, Christophe Leloup s'est dit « bluffé » par la visite de la mine qu'il pensait explorer en une demi-heure. Il y a passé deux heures trente « sans voir le temps passer ». « Le Val de fer est riche, son contenu est pluridimensionnel technique, historique, social, économique, géologique... »

Diagnostic

Le Val de Fer repose sur une organisation informelle et sur l'engagement sur de nombreux bénévoles « dont la pyramide des âges est défavorable ». Il souffre d'absence de signalisation y compris à l'entrée du site ! « La visibilité n'est pas non plus au rendez-vous sur la toile ! S'il y a bien un site, il ne dispose pas d'horaires, il est mal référencé et ne permet de poster de demande. Et rien n'est proposé pour prolonger le séjour sur place. Et sur place, surtout, le Val de Fer souffre de manque de commodités et de confort. »

Préconisations

« Privilégier l'expérience visiteur faire faire quelque chose à tous les publics, et permettre aux visiteurs de repartir avec un souvenir tangible pour soi ou à offrir. Solution : des commodités de base, une boutique, une offre de restauration même réduite, favoriser la mise en réseau du site et proposer plusieurs activités culturelles, sportives ou de loisirs pour augmenter le nombre de motivations de venue sur place ». Il faut aussi exploiter la « mine de documents » de l'AMO.

Selon Christophwe Leloup, il faudrait réduire la durée de la visite à une heure trente afin que le visiteur puisse découvrir les environs. » Le Val de Fer est un équipement appelé à générer un appel d'air « culture, tourisme et loisirs » pour le territoire en renfort des activités des Boucles de la Moselle, Fort Aventure, Toul ». Aussi il conseille d'aménager les aires extérieures ainsi qu'un théâtre de verdure qui peut servir pour toutes sortes de manifestations. Le projet économique est viable à condition que le propriétaire soit un délégant bienveillant ». Comprendre : que le loyer soit symbolique. Le cabinet table sur une fréquentation de 20.000 visiteurs dès la première année, 2020, en se basant sur la fréquentation de sites analogues comme Neufchef, le Thillot et Petite-Rosselle pour atteindre l'équilibre budgétaire. Il faudrait consentir 600.000 € pour lancer ce projet d'exploitation.

L'investissement total sur le site s'élève à 2,7M€ financé par l'État, EPFL, le Grand Est, la CCMM et le département.

S.L.

Au fil du conseil municipal

Sur présentation de plusieurs devis d'un montant total de 151.746 € HT le conseil à l'unanimité a validé la demande de subvention auprès de la région Grand Est pour la rénovation de la toiture de l'église, de la voûte et des enduits intérieurs.

Un service astreinte est mis en place le 25 décembre et le 1er janvier. L'agent chargé de l'astreinte percevra une indemnisation de 46,55 € par astreinte.

Adhésion au syndicat mixte EPTB Meurthe et Madon : suite à la loi Nôtre, à dater du 1er janvier 2018, les communautés de communes exerceront la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Un syndicat mixte regroupant les intercommunalités des bassins de la Meurthe et du Madon exercera la compétence.

A compter du 1er janvier un nouveau règlement est adopté pour la gestion de la salle polyvalente.

Sur proposition de l'ONF le conseil approuve le programme de coupes concernant la parcelle 15j.

Le conseil approuve la motion en faveur de la gratuité du transport scolaire dans le Grand Est.

A la fin de la séance des habitants ont interpellé le maire à propos de la reprise des voiries et de l'entretien des espaces verts de leur lotissement, le maire a précisé les règles de procédure et annoncé une réunion de travail prochaine. Il a cependant pris l'engagement, dès à présent, de s'occuper des espaces verts.

Trop de béton sur le Haut-des-Vaches ?



Catherine Gerhardt (à gauche) explique le projet d'urbanisation qui bétonnerait 13,5 ha (.)

Une importante zone d'aménagement concertée prévoit la construction de 350 logements entre Neuves-Maisons et Chaligny, sur les hauteurs de la Moselle. Une association veut réduire l'ampleur de ce projet.

Le projet d'aménagement du Haut-des-Vaches rebaptisé ZAC Les Hauts-de-Moselle est déjà engagé par l'achat par l'Etablissement public de la Métropole lorraine de terrains appartenant à de

nombreux propriétaires de petites parcelles au prix de 15 € le mètre carré. Mais tous ne sont pas pour autant favorables à un projet d'une telle envergure.

L'association les Vergers de la rive droite de la Moselle a été constituée pour « limiter le bétonnage de nos coteaux » et « garder du vert et de la tranquillité ». Sa présidente Catherine Gerhardt a constaté la difficulté d'accéder aux informations sur ce dossier, tant du côté Neuves-Maisons que de Chaligny.

VRDM a élaboré un projet gardant les maisons individuelles mais supprimant les immeubles collectifs sur trois niveaux. « Est-il logique de détruire des sites naturels ? Ceux-ci constituent l'habitat de nombreuses espèces animales à protéger. Il serait préférable de replanter quelques vignes afin de rappeler le passé viticole », estime VRDM qui a adhéré à Flore 54 qui participe à la protection de la forêt de Haye. « Neuves-Maisons doit rester un petit bourg et ne pas devenir une cité-dortoir ; les logements sociaux y sont en nombre suffisant », estiment les membres de l'association.

Autre inquiétude : l'accroissement du trafic automobile rues de la Picotte et du Puisot et de potentiels glissements de terrains sur la ZAC. L'association a alerté le ministre Nicolas Hulot, espérant son aide pour « conserver notre patrimoine naturel ». En attendant, les propriétaires des terrains qui ne les ont pas encore vendus sont menacés d'expropriation.